

447.971

C7492

1912d



Bibliothèque Nationale du Québec

C-545-2157

PREMIER CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE

AU

CANADA

DÉCLARATIONS ET VŒUX

Formulés par les Sections d'Étude, et adoptés par le Congrès en séance
générale le 28 et le 29 juin 1912

BIBLIOTHÈQUE DE
SEP 4 1936
UNIVERSITÉ DES HAUTES ÉTUDES
COMMERCIALES



BIBLIOTHÈQUE DE
JUIL 5 1923
L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES
COMMERCIALES

LE COMITÉ PERMANENT
DU CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA
UNIVERSITÉ LAVAL

QUÉBEC

FC /
3601
C749v
1912

ÉCOLE
DES HAUTES ÉTUDES
COMMERCIALES
DE MONTRÉAL

BIBLIOTHÈQUE

NO 7519

COTE PC 3601

C 749 v 1912

AGC

PREMIER
CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE

AU

CANADA

DÉCLARATIONS ET VŒUX

Formulés par les Sections d'Étude, et adoptés par le Congrès en séance
générale le 28 et le 29 juin 1912



LE COMITÉ PERMANENT
DU CONGRES DE LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA
UNIVERSITÉ LAVAL

—
QUÉBEC

7519



Imprimerie et Reliure, L'Action Sociale (limitée), Québec.



Pc

3601

C6

1912d

DÉCLARATIONS ET VŒUX

*Du Premier Congrès de la Langue française au Canada, formulés
par les Sections d'Étude, et adoptés par le Congrès en séance
générale le 28 et le 29 juin 1912*

SECTION SCIENTIFIQUE

SOUS-SECTION HISTORIQUE

I

Considérant que la langue française en Amérique a une noble et glorieuse histoire, et que la reconnaissance nous fait un devoir d'en perpétuer le souvenir ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada exprime le vœu que les noms des plus vaillants apôtres et défenseurs de notre idiome en ce pays soient pieusement conservés et souvent rappelés aux enfants du Canada par ceux qui sont chargés de leur enseigner, dans nos écoles et dans nos collèges, les beautés de la langue maternelle.

II

Considérant que les monuments qu'on élève aux grands hommes de la patrie sont des exemples toujours présents de pur et noble patriotisme pour tous les fils d'une nation ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu que les Canadiens français élèvent à ces apôtres de la langue française, dans les endroits qu'ils ont illustrés par leurs sacrifices et par leurs travaux, des monuments dignes de leur mémoire et de leurs œuvres. Et le Congrès désire louer tout particulièrement la noble initiative des Canadiens français de l'Ouest, qui ont formé le projet d'immortaliser le nom du grand découvreur La Vérendrye, en lui élevant un monument qui sera comme la consécration de sa gloire.

III

Considérant que la connaissance de notre histoire est singulièrement propre à nous faire aimer davantage notre langue et à nous inspirer un plus vif désir de la cultiver, de la défendre et de la propager ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada exprime le vœu qu'il soit fondé une section historique de la Société du Parler français au Canada, qui pourrait s'appeler la « Société d'Histoire du Canada », et dont le but principal serait l'utilisation méthodique de nos archives nationales, trésor malheureusement trop inexploité et trop peu connu jusqu'à ce jour. Le Congrès désire ajouter qu'il verrait avec plaisir cette section historique de la Société du Parler français, une fois fondée, travailler efficacement à répandre dans le grand public canadien-français les ouvrages traitant de nos origines ou des périodes les plus importantes de notre histoire, comme, par exemple, les « Voyages » de Jacques-Cartier, de Champlain, le « Journal » de Montcalm, etc., en faisant des éditions populaires de ces œuvres.

IV

Considérant qu'il importe que le domaine actuel du français dans l'Ouest canadien, dans l'Ontario et dans les Provinces maritimes, ne cesse de s'étendre ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu que les Canadiens français de la province de Québec et des États-Unis qui ont décidé d'aller tenter fortune ailleurs soient particulièrement dirigés vers l'Ouest canadien, l'Ontario et les Provinces maritimes, où ils iront donner l'appui de leur nombre aux groupes français déjà établis dans ces fertiles provinces. Le Congrès désire ajouter que, pour diriger vers les centres catholiques et français de l'Ouest canadien les habitants de langue française de la province de Québec qui ont résolu d'aller tenter fortune ailleurs, il serait nécessaire d'établir un Bureau de colonisation à Québec, et des Bureaux correspondants dans les villes épiscopales de l'Ouest. Le Congrès croit aussi utile de faire observer que nos compatriotes de l'Ouest ont tout particulièrement besoin de médecins, d'instituteurs et d'institutrices religieuses et laïques, et qu'ils sollicitent ardemment le concours précieux d'un plus grand nombre de prêtres de notre langue, dont les paroisses canadiennes-françaises, qui vont se multipliant là-bas, auront un besoin croissant.

SECTION SCIENTIFIQUE

SOUS-SECTION JURIDIQUE

Considérant :

Que le droit individuel garantit à chacun la liberté de choisir sa langue ;

Que la langue d'un peuple est en même temps l'une des plus claires expressions de son caractère et de sa vie, « l'un des éléments les plus essentiels de la nationalité » (Novicow) ;

Que, lors de la cession du pays à l'Angleterre, en 1763, les Canadiens français, issus d'une même race, formaient une nationalité organique distincte, ayant son caractère, ses mœurs, ses traditions, sa religion, ses lois et sa langue plus que séculaire, et qu'à ce titre cette nationalité était, comme elle l'est encore aujourd'hui, sous la protection du droit international et des traités ;

Qu'en 1867, le droit positif aussi bien que le droit naturel, le droit historique et le droit des gens, avaient conservé le statut juridique de la langue dans toute son intégrité ;

Que le pacte confédératif de 1867 a été basé expressément sur le respect des droits des minorités dans toutes les provinces, aussi bien celles qui seraient plus tard formées à même le territoire que celles qui existaient en ce temps-là, et que c'est violer la lettre ou l'esprit de la constitution que d'y porter atteinte ;

Attendu qu'il y a eu violation de ces droits et oubli des promesses et des traités, en certaines provinces ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Qu'il soit formé un comité spécial d'hommes versés dans les lois, chargé de veiller à la législation touchant les droits de la langue partout où sont établis des groupes importants de la race, et que tout en respectant les idiomes étrangers, des mesures soient prises pour que le français soit maintenu ou rétabli dans son intégrité, à titre de langue organique de ce pays au même rang que la langue anglaise ;

Que, cependant, ce comité ne s'en tienne pas à cette surveillance générale, mais qu'entrant dans les détails pratiques, il ait le soin de faire connaître au peuple l'étendue de nos droits ;

Et que des garanties soient exigées de la part des candidats aux élections pour assurer, en Chambre, la pratique, la défense et la revendication légitime de tous les droits du français, la langue

devant être regardée comme l'un de ces privilèges et l'une de ces libertés essentielles qui dominent toutes les querelles et tous les intérêts de partis.

SECTION SCIENTIFIQUE

SOUS-SECTION PHILOLOGIQUE

I

Vu que le parler populaire des Français d'Amérique est un parler régional relativement uniforme, que caractérisent des formes dialectales diverses incorporées au français populaire commun du nord de la France des XVe et XVIe siècles, plus quelques éléments étrangers ;

Vu que l'étude des formes archaïques et dialectales conservées chez nous présente un grand intérêt scientifique ;

Vu qu'à ces formes premières certains éléments ont été ici ajoutés, qui paraissent conformes au génie de la langue, et que leur disparition ferait perdre au parler français d'Amérique une partie de son caractère propre ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada

1° souhaite que le public s'instruise de mieux en mieux de la différence qui existe entre une langue, un patois et un dialecte, afin de proscrire la distinction absurde que l'on établit entre le *Parisian-French* et le *Canadian-French* ;

2° regrette qu'un plus grand nombre de savants ne s'attachent pas à faire le relevé et le départ des formes archaïques, dialectales et locales, qui se rencontrent dans notre parler populaire ;

3° déclare qu'il faut à tout prix encourager le peuple à garder et à employer toutes les expressions qui rappellent les origines de son parler, et répondre aussi, par des démonstrations scientifiques, à ceux qui méprisent le caractère archaïque de la lexicologie, de la phonétique et de la syntaxe du français populaire d'Amérique ;

4° félicite cordialement les groupes français des États-Unis, du Canada, de la Louisiane et de l'Acadie, des efforts qu'ils ont faits et continuent de faire pour maintenir intact l'héritage reçu des ancêtres et n'accepter de formes nouvelles qu'en proportion de leur conformité avec le génie propre de leur parler régional ;

5° adresse un hommage tout spécial à nos frères de l'Acadie, « peuple de douleur », que ni l'isolement ni la persécution n'ont pu abattre et qui gardent dans le malheur leur foi et leur langue.

II

Considérant qu'aucune classe n'exerce sur la langue une influence plus désastreuse que celle des gens instruits, quand ils ne surveillent pas leur parler ;

Considérant que l'un des périls du parler national est l'intrusion des mots anglais avant qu'ils aient été francisés ;

Considérant que « la syntaxe est l'élément constitutif d'une langue » et que « les fautes de syntaxe compromettent la nôtre plus gravement encore que ne le font les néologismes et les anglicismes » ;

Considérant enfin qu'il est difficile, en fait d'orthographe, de réformer sans se laisser entraîner jusqu'à l'excès ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada

1° invite les journalistes à signaler constamment aux professionnels leurs erreurs de langage, ainsi qu'à les éviter eux-mêmes, invite les gens instruits à parler dans leurs conversations la langue qu'ils écrivent, invite les professeurs à perfectionner, par des études de textes, le langage de leurs élèves, invite ces derniers à conserver, dans leurs entretiens, dans leurs amusements, au foyer comme au collège, la langue qu'ils apprennent dans leurs classes ;

2° proteste contre les journaux qui propagent l'incorrection, la vulgarité, la mosaïque linguistique, le culte de l'anglicisme ;

3° souhaite que les maîtres d'écoles procurent aux élèves et leur fassent apprendre un « Catéchisme du Parler français » contenant, avec une table de nos principales fautes de phonétique et de syntaxe ainsi que de leurs correctifs, la liste de nos anglicismes et de leurs équivalents français, le catalogue des expressions propres à chacun des arts et métiers, le tableau des termes étrangers légitimement francisés ;

4° déclare qu'il faut s'en tenir jusqu'à nouvel ordre, en fait d'orthographe, aux changements adoptés par l'Académie dans son rapport du 9 mars 1905.

III

Considérant que les noms français distribués sur la surface du pays ont une valeur, à la fois ou alternativement, descriptive, commémorative et évocatrice ;

Considérant que quatre dangers principaux menacent les noms de lieux dans notre pays : la multiplication des désignations indigènes ou grotesques, la substitution aux noms français de noms

anglais ou étrangers, la traduction des noms français en noms anglais, et enfin la double nomenclature ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada

1° regrette que l'on abandonne à l'arbitraire ou à l'insouciance d'explorateurs trop souvent incompetents la désignation des endroits nouvellement ouverts à la colonisation, et que l'on répète un peu partout les mêmes noms, surtout dans Québec ;

2° condamne, au nom de l'histoire, la pratique de remplacer par des noms étrangers les noms originairement tirés du français, la pratique de traduire en français les noms anglais et en anglais les noms français, la pratique d'employer encore sans discernement les dénominations empruntées aux langues indigènes ;

3° exprime le vœu que les commissions chargées de désigner les lieux géographiques tiennent compte de ces observations et qu'une Commission permanente soit nommée pour la désignation des endroits nouvellement explorés dans la province de Québec ;

4° souhaite enfin que la Commission de Géographie ou la section historique de la Société du Parler français se charge de faire rédiger, pour les maisons d'enseignement, une série de cartes murales, analogues à celles de nos voisins, pour l'intelligence de l'histoire et de la géographie canadiennes.

SECTION PÉDAGOGIQUE

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

I

Attendu qu'un grand nombre d'élèves cessent de fréquenter l'école après la quatrième année ;

Attendu que cette scolarité écourtée nuit au progrès de l'enseignement de la langue française ;

Ce Congrès désire que le vœu suivant, adopté lors d'un récent congrès des inspecteurs primaires d'écoles catholiques de la province de Québec, soit considéré favorablement par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique :

« Qu'un certificat d'études puisse être accordé, après examen spécial, 1° aux élèves qui ont suivi avec succès les deux années ou les quatre années du cours élémentaire du programme du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique ;

2° « Aux élèves qui ont suivi avec succès les deux années du cours intermédiaire ;

3° « Aux élèves qui ont suivi avec succès les deux années du cours supérieur. »

II

(A). — Attendu que les municipalités scolaires ne rémunèrent pas suffisamment les services de nos instituteurs et de nos institutrices primaires ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Qu'une campagne soit organisée par toute la province de Québec, avec le concours du curé de chaque paroisse et du maire de la municipalité, pour le relèvement des salaires accordés aux instituteurs et aux institutrices de nos écoles.

(B). — Attendu que, dans l'Île-du-Prince-Édouard, les instituteurs n'ont pas tous les moyens requis pour bien apprendre le français ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet les vœux suivants :

1° Que les congrès pédagogiques de langue française des instituteurs acadiens reçoivent de leurs gouvernements respectifs et de la population en général tout l'encouragement qu'ils méritent, afin de développer la culture professionnelle des instituteurs bilingues ;

2° Que l'on travaille à la création d'une école normale bilingue catholique, dans chaque province si possible, ou au moins à la création d'une section pédagogique bilingue, qui puisse fournir des maîtres compétents pour l'enseignement du français.

III

Attendu que, dans l'Alberta et la Saskatchewan, l'on ne donne pas à la langue française la place à laquelle elle a droit ;

Le Premier Congrès de la Langue française émet le vœu :

1° Que les Canadiens de langue française de l'Alberta et de la Saskatchewan, s'appuyant sur la loi, ne se contentent pas d'une demi-heure de français dans les écoles, mais qu'ils voient à ce qu'un cours primaire en français soit donné partout où la chose est possible ;

2° Que l'on demande la création d'écoles normales bilingues catholiques et la nomination d'inspecteurs bilingues catholiques ;

3° Que l'on pousse la jeunesse étudiante de Québec vers la carrière pleine d'avenir de l'enseignement dans l'Ouest, que l'on fasse également des efforts pour envoyer des jeunes de l'Ouest se préparer dans Québec pour devenir là-bas des instituteurs bilingues.

IV

Attendu que l'enseignement bilingue rencontre, dans l'Ontario, des obstacles singuliers ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que la presse française de l'Amérique proteste contre la réduction du français dans les écoles primaires de l'Ontario, et contre la double inspection des inspecteurs anglais et canadiens-français ;

2° Qu'une faculté pédagogique soit fondée à l'Université d'Ottawa, et qu'on y dirige les jeunes qui paraîtront dûment qualifiés au double point de vue intellectuel et moral.

V

Attendu qu'un très grand nombre de nos compatriotes sont aujourd'hui fixés aux États-Unis et qu'ils y forment, surtout dans la Nouvelle-Angleterre, des groupes considérables ;

Attendu que pour ces Franco-Américains la conservation de leur langue maternelle est la meilleure garantie de leur survivance et la meilleure sauvegarde de leurs traditions nationales et religieuses ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada

1° félicite les Franco-Américains d'avoir, au prix des plus généreux sacrifices, établi des écoles paroissiales qui leur font honneur, et souhaite que toujours, dans ces écoles, on donne aux enfants la culture française qui leur est indispensable ;

2° reconnaît qu'il ne faut négliger aucun moyen de donner aux élèves de ces écoles la connaissance de l'anglais qui leur est nécessaire dans les milieux où ils vivent ;

3° et il émet le vœu que, partout où ces écoles n'existent pas encore, on fasse tous les efforts pour les établir.

VI

Attendu que le Canada est une confédération anglo-française, dans laquelle deux langues, la langue française et la langue anglaise, ont des droits égaux devant la constitution fédérale ;

Attendu que de nombreux avantages résultent de la culture des deux langues officielles du pays ;

Attendu qu'il est même nécessaire qu'au moins l'une des deux races apprenne la langue de l'autre, pour faciliter les relations entre les compatriotes de nationalité différente ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que partout où se trouve des groupements assez importants de Canadiens français ou d'Acadiens, on les autorise à organiser des écoles bilingues sur un plan rationnel, admis par les pédagogues les plus renommés ;

2° Que dans ce système on mette à la base la connaissance de la langue maternelle, qui est reconnue comme le moyen indispensable d'apprendre ensuite la langue seconde ;

3° Que la langue maternelle reste la langue véhiculaire des diverses matières du programme ;

4° Que l'on tienne compte de la langue française dans tous les examens officiels, et qu'il soit loisible au candidat d'écrire les différentes compositions dans sa langue maternelle.

Et le Congrès, convaincu que, pour résoudre de si graves problèmes, il faut avant tout compter sur le secours de Dieu, exprime le désir que, dans toutes les écoles françaises du pays, les enfants récitent chaque jour un « Ave Maria » et une invocation au Sacré-Cœur de Jésus pour la sauvegarde des écoles bilingues d'Amérique, et que, à cette même intention, on mette à une place d'honneur dans ces écoles une image ou une statue du Sacré-Cœur.

VII

Attendu que toute réforme du parler populaire, pour être efficace, doit commencer à l'école primaire ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que la Société du Parler français au Canada réunisse en fascicules les pages d'anglicismes déjà publiées, pour les distribuer aux enfants des écoles ;

2° Que le « Bulletin du Parler français au Canada » soit adressé à toutes les écoles de la province de Québec au même titre et aux mêmes conditions que « l'Enseignement Primaire », de telle sorte que les instituteurs et les institutrices soient tous mis en demeure d'étudier les pages d'anglicismes et les listes lexicologiques qui seront publiées à l'avenir.

VIII

Attendu que la correction du parler de la conversation à l'école primaire laisse à désirer ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que nos grammaires deviennent de plus en plus de véritables cours de langue française, qu'elles contiennent plus de gravures, plus d'exercices de langage, plus de groupements de mots autour d'une même idée et plus d'exercices de composition ;

2° Que les professeurs surveillent constamment leur propre langage et celui de leurs élèves toutes les fois qu'ils sont en contact avec eux ;

3° Que l'on favorise, dans toutes les écoles élémentaires où la chose est possible, la création de cercles du « bon parler » ;

4° Que l'on encourage, par de bons points et par d'autres récompenses, les élèves qui font des efforts pour parler correctement.

IX

1° Attendu que l'enseignement primaire doit avoir pour but d'enseigner d'abord la langue française vivante, plutôt que la langue livresque et étroitement académique ;

2° Attendu que l'école doit faire de notre parler un langage qui réponde à la fois aux enseignements de la tradition et à l'évolution naturelle de l'idiome, aux exigences des conditions sociales nouvelles et au génie de la langue ;

3° Attendu que les parlers populaires sont, d'ailleurs, les sources vives où les langues classiques doivent puiser pour vivre et pour s'enrichir ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que les instituteurs soient attentifs à l'avantage pédagogique et pratique d'observer et d'utiliser tout ce qui, dans le parler populaire franco-canadien, peut venir en aide à l'enseignement et à l'enrichissement de la langue usuelle.

X

Attendu que la création de bibliothèques dans toutes nos écoles primaires propagerait le goût de la lecture française ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada

1° Prie le gouvernement de la province de Québec de se rendre à la demande du Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique qui sollicite avec instance la création de bibliothèques scolaires dans les écoles primaires ;

2° Et demande respectueusement aux autorités religieuses diocésaines et paroissiales de vouloir bien s'intéresser au succès de cette œuvre.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

I

I. — Considérant en général

1° Que le français, sorti du latin populaire, n'a pas cessé de recevoir du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours des apports considérables de latinismes d'origine savante ;

2° Que les plus magnifiques représentants des lettres françaises ne peuvent être étudiés et compris qu'à la lumière du latin ;

3° Qu'au Canada surtout, le latin, constamment enseigné dans les collèges, est resté le principal instrument de défense et de conservation du français contre le péril de l'anglicisme ;

II. — Considérant en particulier

1° Que la connaissance du latin est indispensable pour la complète intelligence de la plus grande partie de notre *vocabulaire* ; qu'elle nous habitue à parler et à écrire consciemment, avec justesse, propriété et précision dans les termes ; que, par le retour à l'acception étymologique et concrète, elle nous prémunit contre l'abus de l'abstraction vague et incolore ;

2° Que notre *syntaxe*, autrement dit notre façon de penser elle-même, ne se peut bien expliquer que par une comparaison suivie avec le latin, dans les ressemblances comme dans les différences des deux langues ; que la lecture raisonnée de la période, nous apprenant à classer et à enchaîner nos idées, sert à combattre notre tendance actuelle au discours coupé et incohérent ;

3° Que le *thème* semble l'exercice le plus complet d'explication française, parce qu'il nous force, sous les mots, à ne rechercher que la pensée elle-même à traduire ;

4° Qu'enfin la version demeurera toujours une école incomparable de logique non moins que de l'art du style et de la phrase littéraire ;

Le Congrès tient à affirmer :

Que tous les collèges français d'Amérique doivent maintenir et au besoin renforcer les études latines, sans perdre de vue que ces études, par une confrontation continuelle des deux langues, doivent aider à la défense et à la parfaite possession du français.

II

Attendu

1° Que le grec n'est pas moins utile que le latin pour la formation intellectuelle et classique ;

2° Que beaucoup de mots français sont dérivés du grec ;

3° Que le français n'est lui-même langue éducatrice qu'en autant qu'il est l'héritier du grec et du latin ;

Le Congrès émet le vœu :

Que l'on continue dans les collèges d'associer étroitement le grec et le latin, afin d'assurer une bonne culture intellectuelle et une connaissance plus parfaite et plus littéraire du français.

III

Attendu

1° Que rien n'est plus propre à assurer la pureté et l'intégrité de la langue française que d'en étudier l'évolution à travers les âges ;

2° Que l'histoire de la littérature française ne se peut bien comprendre que si l'on suit les progrès et les transformations de la langue ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que, dans toutes les maisons françaises d'enseignement secondaire du Canada et des États-Unis, on maintienne au programme, en les fortifiant au besoin, ou on y insère les études de grammaire historique ;

2° Que les professeurs d'histoire littéraire s'efforcent de vivifier et de féconder leur enseignement en attirant l'attention de leurs élèves sur les transformations de la langue.

IV

Attendu

1° Que l'enseignement bilingue, quand il est sagement organisé et distribué avec dévouement, produit les plus heureux résultats ;

2° Que le français et l'anglais sont les deux langues officielles de notre pays ;

3° Que la connaissance de ces deux langues constitue une réelle supériorité et deviendra de plus en plus utile et nécessaire dans notre patrie ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que l'enseignement bilingue soit partout considéré comme un élément de supériorité dans notre système d'instruction ; que, dans tous les endroits où il y aura lieu, on s'applique à l'étendre et à le faire progresser ;

2° Que dans notre étude de l'anglais nous nous efforcions d'acquérir généralement une plus parfaite prononciation ;

3° Que la langue française devienne en honneur dans tout le Dominion, comme l'est déjà l'anglais dans la province de Québec ;

4° Que, tout en cultivant la langue qui lui est étrangère, chacun fasse une étude plus approfondie et garde toujours l'amour et le culte privilégiés de sa langue maternelle.

V

Attendu que l'Université d'Ottawa est une institution éminemment utile à la conservation de la langue française ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que, suivant son espoir, l'Université d'Ottawa puisse compter sur des secours et des encouragements précieux dans la poursuite de son œuvre importante.

VI

Attendu que le collège de Saint-Boniface est le seul établissement d'enseignement secondaire catholique et français dans l'Ouest canadien ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que le collège de Saint-Boniface maintienne fortes et vivaces les traditions de l'enseignement secondaire français, tout en s'adaptant, pour l'enseignement bilingue, aux conditions du milieu ;

2° Qu'il s'oppose de toutes ses forces à l'établissement du monopole de l'enseignement secondaire ;

3° Qu'il jouisse de la plus large liberté possible dans l'organisation et la direction de son enseignement ;

4° Qu'il favorise l'enseignement de l'histoire de la langue française.

VII

Attendu que les Cercles du Parler français dans les établissements d'enseignement secondaire contribuent grandement à corriger et à améliorer le langage des jeunes gens ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que dans les collèges et les couvents, on établisse ou l'on maintienne des Cercles du Parler français ;

2° Qu'il soit publié de temps en temps, dans le « Bulletin du Parler français », des comptes rendus des travaux de ces Cercles.

VIII

Attendu que la lecture est un des meilleurs moyens de compléter l'éducation ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que l'on ne mette dans les bibliothèques de nos collèges que des ouvrages propres à former l'esprit, à élever l'âme, et « écrits de main d'ouvrier » ;

2° Que l'on donne la plus grande attention au choix de ces livres, que l'on fasse appel pour cela à toutes les compétences ;

3° Que l'on ait, dans ce choix, grand souci du style et de la langue ;

4° Que l'on fasse une bonne place, dans les bibliothèques, aux ouvrages canadiens, notamment à ceux d'histoire ;

5° Que le revenu de l'abonnement soit exclusivement consacré au renouvellement de la bibliothèque ;

6° Que l'on place à la tête des bibliothèques les personnes les plus compétentes et les plus zélées, et que celles-ci puissent largement se consacrer à leur œuvre, et distribuer les lectures suivant les besoins de chaque classe et de chaque élève.

IX

Attendu

1° Que la fondation d'un prix du Parler français serait de nature à attirer l'attention des élèves et des maîtres, ainsi que des parents, sur le soin qu'il convient d'apporter à la correction de notre langage ;

2° Que ce prix du Parler français serait un puissant moyen de contribuer à l'épuration et au perfectionnement de notre parler ;

Le Congrès émet le vœu que, dans toutes les classes de nos écoles primaires et de nos maisons d'enseignement secondaire, les municipalités scolaires ou les autorités des collèges et des couvents, suivant le cas, veuillent bien fonder, si elles ne l'ont déjà fait, un prix du Parler français pour récompenser les élèves qui, habituellement et durant tout le cours de l'année scolaire, se distingueront le plus par un parler correct, purgé de tout anglicisme, nettement articulé et libre de tout accent.

SECTION LITTÉRAIRE

I

1° Considérant que la littérature canadienne-française trouvera son originalité dans les sujets que lui proposent la nature du Canada, son histoire, ses mœurs, ses traditions ;

2° Considérant qu'elle doit aussi se renouveler dans l'étude des meilleurs ouvrages classiques de langue française ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que la diffusion de la culture française classique et la connaissance du mouvement littéraire moderne soient assurées par tous les moyens efficaces (amélioration de l'enseignement secondaire, chaires d'enseignement supérieur, conférences, bourses de voyage et d'étude, etc.) ;

2° Que la plus grande publicité soit donnée aux ouvrages sur la langue, les traditions et l'histoire du Canada ;

3° Que des récompenses officielles, pécuniaires et honorifiques, soient accordées aux œuvres canadiennes-françaises de caractère vraiment national.

II

1° Considérant que notre langue française au Canada s'est enrichie de nombreux emprunts faits aux dialectes ;

2° Considérant que notre langue française a créé des mots nouveaux qui signifient le mieux les choses de chez nous ;

3° Considérant qu'il serait désirable, commode, nécessaire de posséder un lexique, un dictionnaire franco-canadien où seraient inscrits tous ces mots particuliers à la langue française au Canada ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

Que le dictionnaire projeté par la Société du Parler français au Canada soit publié le plus tôt possible.

III

1° Considérant que l'on ne peut bien connaître l'histoire du peuple canadien-français, si l'on ignore les manifestations principales de sa vie littéraire ;

2° Considérant qu'il y a dans nos ouvrages canadiens-français des pages qui sont propres à former le goût littéraire des élèves de nos maisons d'enseignement ;

3° Considérant que l'étude de l'histoire de la littérature canadienne est un excellent moyen de faire mieux apprécier qu'on ne le fait d'ordinaire le livre de chez nous ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que cette étude de l'histoire de la littérature canadienne soit progressivement introduite dans l'enseignement primaire supérieur et dans l'enseignement secondaire ;

2° Que, pour le moment, des « Pages choisies » de nos auteurs soient le plus tôt possible publiées, afin que les maîtres et les élèves puissent concentrer leur attention sur des œuvres qui sont capables de former l'esprit et le bon goût.

IV

1° Considérant que les collèges ont contribué dans la plus grande mesure à la conservation et à l'illustration de la langue française au Canada ;

2° Considérant qu'il importe que leur œuvre soit continuée, et devienne de plus en plus efficace ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Qu'une École Normale Supérieure soit le plus tôt possible établie pour assurer une formation plus rapide, plus complète des professeurs de l'enseignement secondaire ;

2° Qu'un bulletin intercollégial soit fondé, où seront exposés et discutés les questions pédagogiques et les graves intérêts qui concernent le progrès de nos études classiques.

V

1° Considérant que l'éducation littéraire du peuple est possible, dans quelque mesure du moins, à l'école primaire ;

2° Considérant que cette éducation procure au peuple d'utiles et saines distractions, et lui fait aimer les bonnes lectures ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que l'on se préoccupe, à l'école primaire, dans la mesure possible, de cette éducation littéraire de l'enfant du peuple ;

2° Que les journaux contribuent à cette éducation par une rédaction soignée, lors même qu'il ne s'agit que de raconter les nouvelles du jour ;

3° Que des bibliothèques, des cercles de jeunes gens, des conférences soient organisés dans les centres paroissiaux pour assurer le développement de cette culture ;

4° Que l'on mette à l'étude le système des bibliothèques circulantes, qu'on le fasse connaître, et qu'on l'établisse dans nos paroisses canadiennes-françaises.

VI

1° Considérant que le journal franco-américain peut contribuer, et a contribué, dans une grande mesure, à la conservation, au développement de l'esprit français aux États-Unis ;

2° Considérant qu'il peut, dans une même mesure, assurer le maintien de la langue, et l'enrichissement de la littérature franco-américaine ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que les journalistes franco-américains soient soucieux d'écrire leur langue correctement, et se gardent surtout de l'anglicisme ;

2° Que les journaux franco-américains donnent une plus grande attention au mouvement littéraire, plus d'encouragement à nos écrivains, et fassent une part plus large à la critique littéraire.

VII

1° Considérant que beaucoup de livres impies, immoraux, sont activement propagés parmi nos populations, surtout dans les grandes villes ;

2° Considérant qu'il est difficile aux particuliers de reconnaître, de dénoncer et de combattre tous ces livres si funestes à la foi et aux mœurs ;

3° Considérant qu'une association serait plus en état d'avertir et d'éclairer les honnêtes gens sur ces malfaiteurs littéraires, de former une saine opinion publique, de préserver la jeunesse et de réprimer l'audace des mauvais libraires ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que l'on organise de façon pratique et efficace la lutte contre la littérature pornographique, et qu'on en confie le soin, s'il est possible, à une association ;

2° Que l'on veille à ce que la loi canadienne soit en cette matière rigoureusement appliquée ;

3° Que pour combattre le mauvais livre on cherche à lui substituer le bon livre en organisant la propagande des saines publications à bon marché.

SECTION DE LA PROPAGANDE

SOUS-SECTION A

I

Considérant tout le bien que les associations nationales et autres ont fait dans le passé au parler français, notamment : les Associations et Sociétés Saint-Jean-Baptiste, la Fédération Nationale des Femmes canadiennes-françaises, l'Union Saint-Joseph d'Ottawa, les diverses sociétés manitobaines, l'Assomption, la société mutuelle l'Assomption, les diverses associations franco-américaines des États-Unis, l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, les Forestiers Franco-Américains, l'Association Canado-Américaine, l'Association si jeune

mais si vivante de la Jeunesse Catholique canadienne-française, les Artisans canadiens-français, l'Alliance Nationale, l'Union Saint-Pierre de Montréal ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada

Adresse à toutes ces sociétés et à toutes leurs sœurs canadiennes-françaises, franco-américaines et acadiennes, où qu'elles soient, le témoignage de la gratitude nationale et leur demande de continuer et de perfectionner l'œuvre chère à tous ;

Et considérant la sympathie qu'elle nous porte, il envoie à la *Canadienne*, de Paris, son salut fraternel et l'assurance de sa vive reconnaissance et prie les Canadiens-français, les Franco-Américains et les Acadiens de donner un chaleureux appui à cette association.

II

Et le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que les Associations nationales soient partout encouragées de préférence aux autres ;

2° Que, tout en fortifiant leur autonomie locale, puis régionale, et sans fusion, les associations canadiennes-françaises ou acadiennes du Canada et des États-Unis s'unissent de mieux en mieux, en maintenant entre elles, par un Comité permanent du Congrès de la langue française et par un Secrétariat général du Parler français, l'union demandée par presque tous les rapporteurs des travaux présentés au Congrès ;

3° Qu'à l'exemple de la société de secours mutuel l'Assomption, aussi de l'Union Saint-Joseph du Canada, et de quelques autres, nos sociétés nationales s'efforcent de faire, par souscriptions spéciales, des œuvres pratiques ;

4° Que des sections de l'association Saint-Jean-Baptiste et de l'A. C. J. C. soient créées dans tous les centres canadiens-français, qu'on y encourage l'usage et la culture du « parler français » par des soirées littéraires, ou par des soirées de lecture, et, enfin, que la Saint-Jean-Baptiste soit célébrée partout le 24 juin ;

5° Qu'en Acadie on fasse pour les sociétés nationales acadiennes ce que l'on propose pour nos associations Saint-Jean-Baptiste du Canada ;

6° Que les femmes s'organisent partout, dans tous les centres canadiens-français et acadiens, en associations affiliées aux Saint-Jean-Baptiste et autres sociétés nationales.

III

Et, considérant que pour rendre efficace et féconde l'union des différents groupes de langue française dans l'Amérique du Nord, il importe de fournir au Comité Permanent les moyens nécessaires à la réalisation des vœux du Congrès ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada

Autorise le Comité Permanent à prélever les fonds nécessaires, à se créer des sources de revenus stables, soit par la formation d'une société accessible au pauvre comme au riche, soit par des contributions paroissiales ou individuelles, soit par d'autres moyens au choix du Comité, afin que celui-ci puisse mieux s'employer à la fondation, à la défense, à la conservation, au développement de nos œuvres et à la protection de nos droits.

SOUS-SECTION B

I

Considérant que le lien qui existe chez nous depuis l'origine de la colonie entre la langue française et la foi catholique doit être maintenu dans toute sa force pour l'avantage de ces deux grandes causes ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada exprime le vœu :

Que dans les paroisses de majorité française et dans celles où l'élément canadien-français est en nombre suffisant, la prédication et le catéchisme soient faits en langue française.

II

Considérant la générosité des sacrifices qu'ont faits tous les adhérents à ce Congrès, la haute portée instructive des délibérations des diverses sections d'étude, l'influence bienfaisante que ce grand ralliement national était de nature à exercer sur l'esprit de nos compatriotes qui ont eu le plus à souffrir dans le passé de leur attachement à la langue maternelle ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada

Envoie à tous les membres adhérents, titulaires, donateurs, bienfaiteurs et délégués que les circonstances ont empêché d'assister au Congrès, l'expression de ses plus vives sympathies.

III

Considérant que l'influence de la femme pour le maintien et la propagation de la langue maternelle, au foyer et dans la société, est décisive ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que la mère de famille veille au langage de l'enfant dès son bas âge, qu'elle contraigne l'enfant à parler toujours correctement, sans permettre jamais aucune négligence — cette vigilance ayant d'ailleurs l'avantage de développer chez l'enfant le sentiment de la dignité personnelle — et qu'elle enrichisse le cœur et l'intelligence de l'enfant par des chants et des récits religieux et nationaux à la portée de son âge ;

2° Que, dans les provinces anglaises, surtout dans les milieux où l'ignorance et les préjugés poussent un certain nombre à mépriser le français, la mère s'efforce de réagir énergiquement pour que l'enfant, convaincu de la beauté supérieure de la langue française, soit toujours fier de la parler ;

3° Que la mère de famille, en vue d'élever le niveau de l'éducation et de donner à celle-ci un cachet de distinction, persuade au père de donner l'exemple du bon langage, de bannir les expressions vulgaires, trop souvent la monnaie courante de la conversation ;

4° Qu'elle veille à faire instruire ses enfants dans la langue française, afin que ceux-ci conservent une mentalité française ;

5° Qu'elle veille au choix des compagnons et des compagnes de ses enfants, de même qu'à celui des servantes, afin qu'elle ne voie pas détruire l'œuvre à laquelle elle travaille avec tant de sollicitude ;

6° Que la mère canadienne-française n'oublie jamais que les fils qu'elle donne à la patrie font sa gloire, et qu'elle ait toujours l'ambition de réaliser cet idéal de la famille nombreuse, unie par la communauté de la foi, du langage et des mœurs ;

7° Que la jeune fille prenne un soin particulier de parler correctement, et que, pour affermir chez elle l'amour de l'idiome maternel et le dessein de le conserver toujours, elle donne une attention spéciale à l'étude de la langue et de la littérature françaises ;

8° Que la sœur s'applique à donner l'exemple de la correction du langage à ses frères, qu'elle cherche à amener ceux-ci à se dépouiller de cette rudesse native dont trop souvent ils s'enorgueillissent ;

9° Que les Supérieures de couvents et les directrices d'Écoles normales de filles s'efforcent de bien faire comprendre à leurs élèves

le devoir qu'elles ont de relever le niveau du parler français dans leurs familles, et que, pour aider l'œuvre de réformation, on répande dans les écoles la liste des fautes signalées par le « Bulletin du Parler français » ;

10° Que ces mêmes personnes, ainsi que toutes les institutrices, se gardent d'un engouement dangereux pour la langue anglaise, prennent garde de substituer l'anglais au français ou de n'enseigner le français que d'une façon superficielle et d'effacer ainsi, chez leurs élèves, les caractéristiques de la mentalité française ; — la culture de l'anglais au détriment du français étant d'autant plus impardonnable que la langue française est la langue de la beauté, de la distinction, de la culture supérieure ;

11° Que, dans les relations mondaines, la femme s'applique à faire connaître, aimer et respecter la langue française, et qu'elle évite la ridicule habitude de parler anglais avec des personnes de langue française ; — ce travers dénote un défaut de fierté, un manque de cœur et de patriotisme d'autant plus inexcusable qu'il n'est pas d'Anglais un peu instruit qui ne se pique de savoir le français ou qui regrette de ne pas le savoir ;

12° Que, dans les relations d'affaires, la femme impose l'usage de sa langue ; — sa force sur ce terrain est d'autant plus grande que les patrons et les marchands sont plus désireux de recevoir son argent ; et que, dans les moindres occasions, ne fût-ce que pour demander un renseignement, elle parle d'abord français ; — la dignité, la distinction, la fermeté d'une femme en imposent aux natures les plus frustes ;

13° Qu'il se forme des associations de jeunes filles de langue française, correspondant à l'Association Catholique de la jeunesse canadienne-française ; et que l'on ne fréquente pas imprudemment les associations de langue anglaise, dont l'idéal n'est pas le nôtre.

IV

Attendu que, par suite de mariages mixtes, si la femme n'est pas canadienne-française, la langue française pourrait être totalement ignorée des enfants, et que si le père n'est pas canadien-français, il pourra arriver que la langue française ne résonne jamais plus au foyer ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que le père canadien-français déploie l'énergie nécessaire pour que l'on ne voie pas ses fils et ses filles contraints d'avouer que, porteurs d'un nom français, ils ignorent la langue française ;

2° Que la mère canadienne-française ait le courage de faire respecter la langue française dans sa propre maison ; qu'elle suive en cela l'exemple de tant de mères appartenant à d'autres nationalités et qui n'acceptent pas de sacrifier la langue de leurs ancêtres ;

3° Que l'on favorise la rencontre des jeunes gens et des jeunes filles de race française, afin que, se mariant ensemble, ils conservent la communauté de sentiments, le grand élément de bonheur et de paix au foyer conjugal ;

4° Que l'on fasse lire les ouvrages où la question des mariages mixtes entre personnes de races différentes, est posée et traitée avec un sentiment de justice et d'équité, comme par exemple, « Colette Baudoche », de Barrès, les « Oberlé », de Bazin, etc.

V

Considérant l'importance du rôle éducateur de la presse, et, d'autre part, l'influence néfaste qu'elle peut exercer sur le peuple, si elle ne se montre pas toujours soucieuse de sa noble mission ;

Considérant en outre que la presse peut être l'un des agents les plus puissants du perfectionnement de la langue ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada

Est heureux de féliciter les journaux qui marquent le respect qu'ils ont d'eux-mêmes et de leurs lecteurs par la bonne tenue littéraire et morale qu'ils savent toujours garder ; mais il déplore l'œuvre de certaines feuilles qui travaillent plutôt à corrompre le langage populaire en vulgarisant l'emploi de locutions triviales et grotesques ; et il regrette aussi la trop grande facilité avec laquelle beaucoup de lecteurs acceptent sans protester, et encouragent de leur patronage des bouffonneries et des farces grossières.

Et le Congrès émet le vœu :

1° Que les Canadiens français et les Acadiens, conscients de l'importance de la presse au point de vue national, réservent davantage leur patronage et leurs encouragements aux journaux qui sont particulièrement dévoués à la défense de leurs intérêts ; que, dans les milieux anglais, la presse fondée spécialement pour la défense des véritables intérêts français, soit activement encouragée, propagée, soutenue, subventionnée avec générosité par tous ceux qui ont à cœur le développement de l'influence française ;

2° Que la Société du Parler français établisse un comité local dans chacun des centres où se publient des journaux français, et que les officiers de ce comité entretiennent des relations étroites avec

les directeurs et les rédacteurs de chacun de ces journaux à leur avantage mutuel ;

3° Que la Société du Parler français au Canada publie une édition populaire de son *Bulletin* à l'usage des enfants des écoles primaires.

SOUS-SECTION C.

I

Considérant que, pour le maintien de la langue française au Canada, il serait avantageux que la classe agricole de notre pays connût les termes français qui se rapportent plus spécialement aux travaux des champs et aux produits du sol, et qui trop souvent manquent au vocabulaire de nos paysans ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Qu'il soit préparé, quand il sera possible, des études de terminologie de l'art agricole ; que ces études soient publiées dans le *Bulletin du Parler français au Canada* ; qu'il en soit fait des tirages à part, et que ces feuilles puissent être distribuées dans nos campagnes par l'entremise des secrétaires des cercles agricoles, des sociétés d'agriculture, d'horticulture, d'apiculture, d'industrie laitière ;

2° Qu'il soit fait, de ces études, des tableaux muraux, destinés à être exposés dans les écoles et expliqués aux élèves.

II

Considérant que, dans le domaine des sciences naturelles, le vocabulaire tant des classes instruites que des classes populaires, chez nous, accuse une insuffisance regrettable ;

Considérant que, pour introduire dans la langue usuelle les termes qui doivent, en français correct, désigner les objets de la nature, il faut compter surtout sur l'école à tous ses degrés, et, par conséquent, sur le professeur, l'instituteur et l'institutrice ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que, dans les écoles de préparation à l'enseignement, les futurs professeurs, instituteurs et institutrices puissent acquérir, en

histoire naturelle, une connaissance assez étendue des espèces minérales, végétales et animales de notre pays, soit les plus communes, soit les plus importantes au point de vue industriel, agricole et commercial ;

2° Que, dans leur enseignement des sciences naturelles, les professeurs, instituteurs et institutrices s'appliquent à faire connaître et à faire apprendre aux élèves les noms français exacts des espèces minérales, végétales et animales dont il est question dans la proposition précédente ;

3° Que, soit par l'initiative du gouvernement de la Province, soit par celle de l'une de nos grandes maisons d'édition, l'on publie une série de tableaux d'histoire naturelle, destinés à être exposés dans les écoles, et où soient représentés en couleurs les principaux minéraux, végétaux et animaux du Canada, dont les noms français seraient imprimés de façon à pouvoir être lus de toutes les parties de la classe.

III

Considérant que les lois physiques ne peuvent être énoncées exactement, et que les phénomènes de la nature, de même que les opérations de l'industrie, ne peuvent être expliqués convenablement que dans une langue simple, claire et d'une précision technique irréprochable ;

Considérant que le langage scientifique des élèves de nos collèges est trop souvent peu précis, ce qui rend leurs études plus difficiles et les empêchera plus tard de faire profiter les autres du fruit de leurs travaux ;

Considérant que nos industriels et nos ouvriers ignorent la plupart des termes français pour désigner les outils qu'ils emploient et les produits qu'ils confectionnent, et que leur vocabulaire technique est trop souvent chargé d'anglicismes et de termes anglais ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que les professeurs de nos collèges exigent de leurs élèves, dans les compositions comme dans les leçons en sciences physiques, la plus grande précision possible, et que, dans l'école à tous ses degrés, les instituteurs, quand ils ont à parler des phénomènes de la nature, s'appliquent à n'employer que les termes techniques français ;

2° Que les professeurs des écoles techniques aient le soin de toujours indiquer à leurs élèves les termes français qui désignent les outils, les mécanismes ou machines qu'ils décrivent ;

3° Que dans les établissements industriels, les patrons se renseignent eux-mêmes, quand il est besoin, et donnent le bon exemple à leurs ouvriers en n'employant que des termes français pour désigner les machines, les opérations et les produits ;

4° Que pour répandre la connaissance des termes techniques français dans les industries, on fasse placer dans les usines et les ateliers des tableaux muraux illustrés, donnant de bonnes représentations des machines et outils avec leurs noms français.

IV

Considérant que rien n'affaiblit un droit comme la négligence à s'en servir ;

Considérant que, pour ce qui regarde les industries de transport, les Canadiens français ont déjà réussi à faire donner à leur langue la place qu'on lui avait trop longtemps refusée ;

Considérant que, au point de vue économique, les Canadiens français ont tout intérêt à se servir de la langue française dans leurs relations commerciales et industrielles entre eux ou avec les Canadiens d'autre origine ;

Le Premier Congrès de la Langue française au Canada émet le vœu :

1° Que les Canadiens français et les Acadiens usent avec fermeté et en toute circonstance opportune du droit qu'ils ont de parler, d'écrire et de faire respecter leur langue ;

2° Que, tout en rendant hommage à la bonne volonté des compagnies de transport qui ont déjà acquiescé aux légitimes réclamations des Canadiens français, on ait soin de bien utiliser les droits reconnus, et de prendre des moyens pratiques pour mener à bonne fin cette œuvre de juste revendication ;

3° Que, dans les écoles commerciales ouvertes aux jeunes gens d'origine française, on se garde d'inspirer aux élèves un engouement imprudent pour la langue anglaise, et qu'on donne une attention spéciale à la correspondance française et à la tenue des livres en français ;

4° Que les Canadiens français et les Acadiens se servent plus généralement de la langue française dans leurs relations d'affaires et de commerce, afin de rendre nécessaire, même dans les maisons anglaises, la connaissance du français, et de multiplier ainsi pour leurs compatriotes les positions lucratives et honorables ;

5° Que, dans les institutions de finance, de commerce ou d'industrie, fondées et dirigées par des Canadiens français ou des Acadiens, la langue française soit la langue usuelle, et qu'on donne à ceux qui la parlent la place qui leur est due.

6° Enfin, que les Canadiens français et les Acadiens donnent de préférence leur patronage aux maisons de commerce et d'industrie où l'on reconnaît et respecte les droits de la langue française.

DÉLIBÉRATION VOTÉE

en séance générale, le 29 juin 1912

Les membres du Premier Congrès de la Langue française au Canada expriment leur plus vive et leur plus sincère gratitude à la *Société du Parler français au Canada* et au Comité Organisateur pour l'immense labeur qu'ils se sont imposé. et ils les félicitent d'avoir, par tant d'heureux efforts, assuré le succès éclatant de ce Congrès.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE

en séance générale, le 30 juin 1912

Les membres du Premier Congrès de la Langue française au Canada, désireux de reconnaître publiquement les généreuses sympathies dont leur œuvre a été l'objet, offrent leurs remerciements à tous les bienfaiteurs insignes de ce Congrès, et tout spécialement ils prient le gouvernement de la province de Québec et le Conseil de Ville de Québec d'agréer l'expression de leur vive et durable gratitude.

BNO



000 212 239